

PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05/06/14** à **18 h30**

L'an deux mille quatorze, le cinq juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

Étaient présents :

MM AUBOURG. MATHE. PAIN. FOLLAIN. RADENEN. DAGALLIER. BRAUN. ARAMBURU. JOLLY. LEFEBVRE. GOHE. COUFORRIER. MUEL. FERREIRA.

Absent(s) excusé(s) : MM. VAUSSY à MATHE
Absent(s) excusé(e)s M MARCASSA à M MATHE
ayant donné pouvoir : M CABOULET à M AUBOURG
Mme LEVILLAIN à Mme FOLLAIN

Secrétaire de séance : Mme JOLLY

Après l'appel des présents, approbation par 13 voix et 4 voix contre du compte-rendu de la réunion précédente.

Rétrocession rue Raoul Dufy

M. Aubourg donne lecture de la lettre de l'ensemble des copropriétaires de la rue. C'est un lotissement de 30 ans qui se dégrade. M. Aubourg précise qu'il n'y a pas de compensation financière de la mairie et que les frais de notaire sont pris en charge par les copropriétaires, de même que l'entretien des espaces verts et la taille des arbres.

M. Gohé souhaite savoir ce qu'il en sera si d'autres copropriétaires de lotissements font la demande de rétrocession.

M. Aubourg précise qu'il sera nécessaire de définir les choses et que l'ordre du jour est la rue Raoul Dufy.

Vote pour à l'unanimité.

Course cycliste

M. Aubourg explique au Conseil Municipal que la course cycliste du 23 mai 2014 a été annulée en raison des pluies violentes.

L'information de l'annulation de la course est parue sur le blog de la commune, par des affiches chez les commerçants et sur le site du journal d'Elbeuf.

Après concertation entre le vélo club de Bourgheroulde et M. Aubourg la course aura lieu le samedi 26 juillet de 13h30 à 17h30 sur le même principe et le même circuit, le jour de la fête de la Saint Jacques avec une subvention communale de 500 €.

Vote pour à l'unanimité.

Décision modificative n°1

M. Aubourg, explique au Conseil Municipal, qu'il faudrait régulariser des achats de mobiliers effectués par la coopérative scolaire élémentaire qui a été refusé par la mairie en 2013 pour un montant de 908,76 €.

Il est proposé au Conseil de donner une subvention exceptionnelle de 910 €.

M. Gohé est d'accord sur le principe mais puisque c'est fait il demande s'il est nécessaire de régulariser et si la coopérative en a réellement besoin.

Mme Pain précise que ce n'était pas à la coopérative d'acheter le mobilier.

Vote pour à l'unanimité.

Communications diverses

M Aubourg donne les informations suivantes :

- les coordonnées des élus ont été données au SYDAR suite à leur demande
- Le 18 juin aura lieu un dépôt de gerbe au monument aux morts à 18h00,
- Le 27 juin seront remis les diplômes pour les médaillés du travail à 18h00,
- Le 21 juin, l'orchestre NOSTALGIA se produira bénévolement de 17h00 à 18h00 devant la mairie à l'occasion de la fête de la musique.
- Un dépliant de présentation du personnel et des élus sera distribué seconde quinzaine de juin,
- A compter du 1^{er} janvier 2015, l'enlèvement des encombrants aura lieu 1 fois par mois. Le taux de la taxe des ordures ménagères passera de 14.97 % à 15.08 %.

Afin d'éviter la hausse du taux de la taxe, M. Muel propose de supprimer un ramassage de déchets verts et le remplacer par un passage des encombrants.

M. Aubourg précise que dans ce cas le ramassage des déchets verts sera deux fois plus important la semaine suivante.

Suite à la nomination des cinq membres élus pour le CCAS, M. AUBOURG, nomme les cinq personnes représentant des associations :

- Mme Cage : association personnes handicapées.
- Mme Tarchini : UDAF
- Mme Fréval : association retraités et personnes âgées.
- Mme Simon et Mme Osmont : association dans le domaine de l'insertion.

M. Aubourg donne lecture des constatations de M. Caboulet :

- Présence de nids de poule route de La Londe

Réponse de M. Aubourg, la Commission Voirie de la Communauté de Communes va y remédier.

- La végétation envahit le parking du terrain de foot.

Réponse de M Aubourg, le Communauté de Communes va venir.

- Les tuiles de la toiture du transformateur électrique, rue de la Londe près du stade s'écroulent.

Réponse de M. Aubourg, la toiture va être retirée par les employés communaux.

Tour de table

M. Mathé informe :

Suite au vol au local technique, trois entreprises ont été consultées pour la pose d'une alarme. Après étude, le choix se porte vers la location du matériel chez ADES sécurité pour un coût de 54€ TTC par mois.

Il a été décidé la remise à niveau du parc informatique de la Mairie et du Syndicat d'Assainissement. Trois entreprises ont été contactées. Les critères de choix sont : SAV – contrat maintenance – coûts – professionnalisme du technicien – qualité du matériel. C'est l'entreprise PROFIL de Sotteville les Rouen qui se dégage.

Le coût est de 9100 € TTC pour la mairie : 3 PC + 1 portables + serveur, le Syndicat prend à sa charge l'onduleur.

M. Aubourg signale qu'une subvention du sénateur Hervé MAUREY sera versée pour le renouvellement du parc informatique.

Mme Pain informe qu'après avoir visité l'école avec le directeur départemental de la Cohésion Sociale, M. LEONARDUZZI, Mme MAROUARD Vice Présidente de la Commission enfance adolescence de la Communauté de Communes et Mme PECOT Directrice du Service enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes, il n'est pas nécessaire de louer des modules mais que les activités scolaires se feront dans les locaux existants. Afin de gagner quelques places, il n'est nécessaire de faire des travaux.

La cinquième classe sera dans la salle actuelle d'arts plastiques.

La garderie se fera d'une part dans la garderie actuelle et dans la salle vidéo de l'ancienne mairie où il est nécessaire de changer le sol et de refaire les peintures.

Les fenêtres du premier étage de l'école doivent être changées.

Plusieurs devis du sol de la cantine ont été demandés.

Le local des produits d'entretien doit être vidé, à la place sera mis le photocopieur.

Le bureau de M. Faure passe dans l'ancienne mairie après réfection électrique.

Un nouveau local doit être prévu pour les produits d'entretien.

Le tapis de sol et les armoires de la garderie actuelle doivent être changés

La Commission des Affaires Scolaires propose la vente des meubles qui se trouvent dans la BCD au bénéfice de la coopérative scolaire. Ces locaux seront libérés pour servir de réserve aux enseignants.

M. Gohé demande si suite au changement de ministre, est il envisageable avec la Communauté de Communes de modifier la demi journée imposé par les rythmes scolaires.

M Aubourg explique que cette décision a déjà été validée.

Mme Ferreira fait part de la demande des parents d'élèves d'une réunion avec la Commission des Affaires Scolaires sur les rythmes scolaires.

M. Gohé rappelle que le cahier des charges et le code des marchés se font dès le premier euro et qu'à ce jour il n'y a eut aucune publication.

M Follain précise que les bancs, les corbeilles à papiers et les paniers à fleurir ont été livrés. Les paniers à fleurir vont être renvoyés pour un problème de peinture.

Mme Radenen explique qu'un relevé de mesure du bruit a été fait à la cantine, à la suite de quoi des modifications ont été apportées :

- rappel de l'importance du calme auprès des enfants,
- l'appel des présents se fait par groupe,
- l'emplacement des tables a été modifié,
- les enfants se retrouvent à 6 par tables au lieu de 8.

Le personnel de la cantine est satisfait car il sert de nouveau les enfants et retrouve un échange avec eux.

M Muel veut savoir si les agents techniques ont des habits réfléchissants pour leur sécurité.

Réponse de positive de M. Aubourg.

M Muel souhaite supprimer le noisetier dans le virage rue de l'Église.

M. Gohé souhaite qu'un état des restes à recouvrir soit demandé.

M. Aramburu précise que la demande a été faite auprès de la trésorerie.

M Gohé émet les remarques suivantes :

- les 4 abstentions du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013 ne figurent pas au procès verbal.
 - la copie du Compte de Gestion n'a pas été donnée en séance.
 - la masse salariale est supérieure de 10 % par rapport à la moyenne départementale.
 - utilisation des mails à la place du courrier, par soucis d'économie,
 - application de la comptabilité d'engagement,
 - avoir le détail des délégations des adjoints et du personnel de la communal (grade, fonction, échelon),
 - Interdiction de faire des feux dans la commune,
 - dépôt de tonte sauvage par les employés communaux qui doit cesser,
- M. Aubourg explique que la Communauté de Communes n'a pas fini le ramassage. Dorénavant les employés iront une fois par semaine à la déchetterie.

Mme Ferreira demande à ce que soit retirés les ronces qui sortent des haies près de l'école au niveau des yeux des enfants.

Mme Lefebvre demande si la présence d'enfant est souhaitable lors du dépôt de gerbe de 18 juin.
Réponse favorable de M. Aubourg.

Mme Lefebvre informe du déroulement du tournoi de foot dimanche 8 et lundi 9 juin.

M Dagallier rappelle que l'APESOT a besoin de tables et de chaises la veille de la fête de l'école.

M Aramburu informe que la réunion de la commission finance aura lieu fin juin.

M Aramburu suggère de rappeler dans le bulletin municipal les horaires de tontes, l'interdiction de faire du feu et l'obligation d'entretenir les haies.

La séance est levée à 20h35.